

FORMULAIRE DE CANDIDATURE MOBILITÉ

PHOTO	NOM :					
	PRÉNOM :					
	MAIL :				TÉLÉPHONE :	
	CAMPUS :	Paris	Lyon	Bordeaux	Toulouse	Nantes
	ANNÉE D'ÉTUDE EN COURS :	Bachelor	2 ^e année	3 ^e année		
	Spécialité :					

LANGUES PARLÉES ET ÉCRITES

FRANÇAIS	Niveau	Excellent / Natif	Courant	Moyen	Débutant
ANGLAIS	Niveau	Excellent / Natif	Courant	Moyen	Débutant
ESPAGNOL	Niveau	Excellent / Natif	Courant	Moyen	Débutant
ITALIEN	Niveau	Excellent / Natif	Courant	Moyen	Débutant
ALLEMAND	Niveau	Excellent / Natif	Courant	Moyen	Débutant

Autres :

SI TOEIC/TOEFL OU AUTRE TEST DE LANGUE :
(précisez l'année de passage du test et le score)

ANNÉE :

SCORE :

Votre dossier doit être déposé auprès de votre responsable pédagogique.

DEMANDE :

MOBILITÉ 1 AN - MASTÈRE 1 - RÉSEAU AD EDUCATION

Master 1 Communication design and creative strategies (100% en anglais) — HMKW BERLIN, ALLEMAGNE

Master 1 International marketing and media management (100% en anglais) — HMKW BERLIN, ALLEMAGNE

MOBILITÉ MASTÈRE 1 - SECOND SEMESTRE - RÉSEAU AD EDUCATION

Master 1 Communication design and creative strategies (100% en anglais) — HMKW BERLIN, ALLEMAGNE

Master 1 International marketing and media management (100% en anglais) — HMKW BERLIN, ALLEMAGNE

DEADLINE DEPÔT DE DOSSIER : 15 FÉVRIER

Pièces à fournir : Lettre de motivation - CV - Copie de la carte d'identité.

MOBILITÉ 1 AN - MASTÈRE 1 - RÉSEAU AD EDUCATION

Master 1 Digital marketing and communication management (100% en anglais) — IAAD TURIN, ITALIE

DEADLINE DEPÔT DE DOSSIER : 15 FÉVRIER

Pièces à fournir : Lettre de motivation - CV - Copie de la carte d'identité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX

1. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCHANGES

Accords bilatéraux : Un accord bilatéral (Erasmus ou non) est un contrat qui encadre les programmes d'échanges entre deux écoles/universités. Le nombre de candidatures par établissement est limité par cet accord.

Programmes d'échanges Erasmus : Dans le cadre d'échanges Erasmus, des bourses de mobilités sont allouées aux étudiants (350€/mois en moyenne). Ces montants sont variables et sont définis chaque année par la Commission Européenne. Si le nombre de bourses allouées à l'ESD par le programme Erasmus est insuffisant pour répondre à toutes les demandes, la priorité sera donnée aux meilleurs dossiers.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à compléter et à déposer avant la date limite de candidature, à l'accueil de votre école, accompagné des pièces à joindre demandées. Il appartient aux étudiants de se renseigner en amont de leur candidature sur les établissements et les pays dans lesquels ils souhaitent effectuer leur mobilité.

3. SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont soumises à la validation de la direction de chaque école. Dans le cas où le nombre de candidatures serait supérieur au nombre de places disponibles, la direction de l'école procède à une sélection basée sur le niveau académique des dossiers, l'assiduité et la motivation de l'étudiant. Les dossiers validés seront envoyés au bureau international qui contactera les candidats pour étudier leurs souhaits d'échanges. Chaque établissement partenaire répondant à des exigences différentes, le bureau international se réserve le droit de rediriger les choix des candidats et de leur proposer d'autres établissements partenaires. Les cas de figures suivants entraînent automatiquement l'annulation de la candidature :

- Tous dossiers déposés après la date limite de candidature.
- Tout manquement au règlement intérieur de l'ESD.
- Tout retard ou irrégularité dans le règlement des frais de scolarité de l'ESD.

Les cas de figures suivants entraînent automatiquement l'annulation du séjour :

- Toute irrégularité dans le règlement des frais de scolarité.
- Tout manquement au règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

4. ANGLAIS

Il est recommandé aux étudiants qui candidatent dans un établissement anglophone de passer un test d'anglais reconnu (TOEFL, IELTS, TOEIC, BULATS...), certains établissements refusant les candidatures sans ces tests. Il appartient à chaque étudiant de se renseigner directement auprès des organismes concernés pour le passage de ces examens d'anglais.

5. FRAIS DE SCOLARITÉ

Dans le cadre d'accords intra réseau AD Education, l'étudiant règle uniquement les frais de scolarité de son établissement d'origine.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCE

Il appartient à l'étudiant de se renseigner sur sa couverture sociale et ses assurances (santé et responsabilité civile) lors de son séjour à l'étranger.

7. DURÉE DU SÉJOUR

Les dates et la durée du semestre étant propres à chaque établissement, si un décalage existe dans le cursus à l'ESD, le départ doit être validé avec la direction de l'école. Dans le cas d'un échange au 1^{er} semestre, l'étudiant s'engage à régler les frais de scolarité de l'ESD avant son départ.

DÉCLARATION

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales (cf page 2).

Je m'engage, en cas d'admission, à effectuer le séjour dans son intégralité.

Je m'engage à m'acquitter des frais de scolarité demandés par l'ESD et, le cas échéant, par le programme de mobilité correspondant avant mon départ.

FAIT LE :

À :

SIGNATURE :

La validation du séjour d'études à l'étranger est soumise à l'approbation de l'esd et de l'école/université partenaire.

L'esd et l'école/université partenaire ne prennent pas en charge les frais divers (logement, transport, nourriture...)